

syndics, n'est que de 41 et, dans tous ces cas, le paiement de la subvention a été suspendu. La balance du chiffre des instituteurs et des institutrices non munis de diplômes, qui figure dans le grand tableau synoptique, se compose soit d'assistants, soit d'ecclésiastiques ou de membres de communautés enseignantes, que la loi exempte de cette obligation.

La création de la caisse d'Economie, celle des écoles normales, des conférences d'instituteurs et du *Journal de l'Instruction Publique* étaient toutes propres à améliorer la position et l'efficacité du corps enseignant. Il serait important d'y ajouter la création de bibliothèques scolaires, au moins dans les écoles modèles. Le gouvernement en France, persuadé qu'une grande partie de l'instruction donnée dans les écoles devient inutile par le manque de livres, a affecté dernièrement des sommes considérables pour cet objet. Le nombre actuel des bibliothèques de paroisse dans le Bas-Canada n'est que de 254, et le nombre total de volumes, de 196,704. C'est cependant, sur l'année dernière, une augmentation de 25 bibliothèques et de 3914 volumes.

Je suis heureux de pouvoir dire que, l'année dernière comme l'année précédente, les recettes et les dépenses du *Journal de l'Instruction Publique* et du *Lower Canada Journal of Education* se sont fait équilibre, et qu'il y a eu même une petite balance, laquelle ira à diminuer le découvert des années précédentes. Ce découvert, qui était de \$1918.98 au 31 de décembre, 1861, n'était plus que de \$1491.01 au 31 décembre dernier. Si l'on fait attention que ce découvert n'égale pas la subvention entière d'une année, et que, répartis en les sept années de l'existence des deux journaux, il ne donne, par année, qu'un chiffre de \$213, c'est-à-dire 7.05 par cent par année de plus que la subvention du gouvernement, qui est de \$1600, on verra que cette circonstance quoique regrettable, est cependant peu étonnante, si l'on considère surtout qu'une subvention du même montant est allouée au département de l'instruction publique du Haut-Canada, pour la publication d'un seul journal.

Le développement de notre système d'instruction publique continue de faire établir de nouvelles municipalités scolaires.

Ce qui suit est un tableau des nouvelles municipalités formées depuis 1857, soit par l'érection de nouveaux établissements en municipalités scolaires, soit par la division d'anciennes municipalités. Il est à remarquer que peu des nouvelles municipalités sont en état de fournir un rapport d'école l'année même de leur établissement. Il leur faut d'abord le temps de s'organiser et d'imposer des cotisations, etc. En général, les nouvelles municipalités, proportion gardée de leurs ressources, montrent autant et, souvent même, plus de zèle que les anciennes pour tout ce qui concerne l'établissement des écoles, l'imposition des cotisations et la rétribution des instituteurs.

TABLEAU des municipalités érigées depuis 1857.

Municipalités formées dans de nouveaux établissements.	Municipalités formées par la division d'anciennes municipalités.
1857..... 6 (1)	1857..... 4
1858..... 5	1858..... 3
1859..... 9	1859..... 1
1860..... 5	1860..... 10
1861..... 19	1861..... 8
1862..... 15	1862..... 12
1863..... 7	1863..... 20
66	66 + 58 = 124

J'ai indiqué, dans mes rapports précédents, quelles étaient les mesures à prendre pour perfectionner notre système d'instruction publique; et j'ajouterai encore, comme je l'ai déjà fait, que, si importantes que soient quelques-unes des mesures suggérées et qui sont encore sous la considération du gouvernement, notamment celles qui sont exposées dans mon rapport sur l'inspection des écoles, beaucoup dépend aussi de l'action de l'opinion publique sur les autorités locales, entre les mains desquelles la loi a mis une si grande part d'initiative et de responsabilité. La tâche la plus difficile est celle qui consiste à diriger ces autorités sans toutefois empiéter sur leurs pouvoirs et sans porter le découragement chez

(1) Ce tableau n'a pas été fait de la même manière que celui de l'année précédente. Les chiffres étaient, dans une colonne, ceux de toutes les nouvelles municipalités érigées, dans l'autre, ceux des anciennes municipalités divisées; la même municipalité divisée s'y trouvait portée dans les deux colonnes; c'est le contraire dans le tableau ci-dessus.

beaucoup de commissaires et de fonctionnaires qui luttent eux-mêmes avec courage contre les obstacles et ne peuvent obtenir tout ce qui serait à désirer dans l'intérêt du développement de l'instruction publique. En cela, si le département peut paraître à quelques-uns manquer d'énergie et de courage, il est bon de leur rappeler qu'une conduite différente aurait pu, dans bien des circonstances, compromettre des résultats qui, tout faibles qu'ils puissent paraître, n'ont été obtenus cependant qu'avec beaucoup de difficulté.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
P. J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Éducation.

Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.

Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur BARDY, pour l'année 1861.

Second rapport.

(Suite.)

COMTÉ DE QUÉBEC.

24. *Beauport*.—Il y a 5 écoles qui fonctionnent bien dans cette municipalité. Mlle Turgeon, au No. 3, a 100 élèves. La grammaire, l'analyse, la composition, la géographie, l'arithmétique, la tenue des livres, entre autres matières, y sont enseignées avec succès: 15 enfants apprennent l'anglais. Au No. 2, Mlle McQuillan instruit 60 petites filles; il y a progrès apparents dans la grammaire, l'arithmétique et l'anglais. M. Piquet, à l'école de Patrouille No. 1, a 74 petits garçons sous ses soins, dont un grand nombre apprend avec avantage la grammaire, l'analyse, la composition, les règles de l'arithmétique, la tenue des livres: 15 enfants y apprennent l'anglais. L'école tenue par Mlle Vallée, au No. 5, réunit 116 élèves qui, pour la plupart, font des progrès. Cette respectable institutrice enseigne avec succès les règles, la grammaire, la composition, l'analyse, et aussi l'anglais à une vingtaine d'enfants.

25. *St. Michel de Beauport* a au-dessus de 50 enfants qui fréquentent son école; mais ils ne sont encore guère avancés. On leur enseigne particulièrement la lecture, l'écriture, les premières règles de l'arithmétique et un peu de grammaire.

26. *Charlesbourg* possède 5 écoles sous contrôle, dont 3 fonctionnent assez bien, parce que les enfants y sont assidus et que les institutrices y déploient plus de zèle. L'institutrice du No. 4, Mlle Stuart, a réformé complètement l'école de cet arrondissement, dont les enfants avaient été fort négligés. J'ai été agréablement surpris d'y trouver, à ma dernière visite, un bon nombre de ses jeunes élèves exercés avec succès sur la grammaire, la composition et les règles. L'école modèle du No. 1, tenue par Mlle Vallée, fonctionne assez bien, en égard aux talents des enfants. La grammaire et la composition, l'analyse, l'arithmétique, le mesurage, le dessin linéaire y sont enseignés avec soin. 18 enfants apprennent l'anglais et 7 le traduisent. Le No. 2 a une école indépendante avec 81 enfants, jeunes et peu avancés.

Mlle Clément tient, au No. 3, une école élémentaire, et comme toujours avec application et succès: 66 enfants fréquentent cette école.

27. *St. Ambroise*.—Les écoles de cette municipalité prospèrent évidemment sous l'active direction de M. le curé. Les commissaires ont établi une nouvelle école dans le rang dit St. Ignace, où il y a plus de 50 enfants.

28. *Ancienne-Lorette*.—La meilleure école de cette municipalité est celle du No. 4, tenue par M. Hamel, dont les élèves font beaucoup de progrès. Celles des Nos. 1 et 9 opèrent assez bien; et j'espère que les trois autres sauront m'offrir tout le succès que j'ai droit d'en attendre.

Les commissaires de cette municipalité sont sur le point d'ériger une maison d'école au centre du 6^e arrondissement. Le besoin de cette nouvelle maison se faisait depuis longtemps sentir; et je vois avec plaisir que les contribuables se mettent tout de bon à l'œuvre, malgré l'opposition de plusieurs qui voudraient bâtir sur l'ancien site, au désavantage d'un grand nombre d'enfants qui seraient privés de fréquenter l'école, vu leur extrême éloignement et leur pauvreté.